

## Documents à fournir au moment du dépôt du dossier

Mariage de \_\_\_\_\_ avec \_\_\_\_\_

1	<b>Renseignements communs</b> <b>Fiche à compléter</b>	<input type="checkbox"/>	
2	<b>Copie de l'acte de naissance</b> (délivrée par la Mairie du lieu de naissance et de moins de 3 mois à la date du dépôt de dossier de mariage)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	<b>Pièces d'identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	<b>Justificatif de domicile des futurs époux et de leurs père ou mère si célébration dans leur Commune.</b> (Facture : gaz, électricité, télécom ou avis d'imposition...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	<b>Liste des témoins avec la photocopie de leur pièce d'identité</b>		<input type="checkbox"/>
6	<b>Copie de l'acte de mariage avec mention de divorce</b> (pour les personnes divorcées, si l'acte de naissance n'est pas à jour)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	<b>Consentement du curateur ou du conseil de famille</b> (pour les personnes placées sous curatelles ou sous tutelle)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	<b>Avis médical</b> (pour les personnes placées sous tutelle)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	<b>Certificat de contrat de mariage, le cas échéant</b> (établi devant notaire, à déposer 10 jours avant le mariage minimum)		<input type="checkbox"/>
10	<b>Copie de l'acte de décès du précédent conjoint</b> (pour les personnes veuves)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	<b>ENFANTS : Si vous avez des enfants en commun : fournir une copie intégrale de leur acte de naissance et REMETTRE LE LIVRET DE FAMILLE EXISTANT</b>		<input type="checkbox"/>

**Documents à fournir au moment du dépôt du dossier, par une personne de nationalité étrangère.**

**En plus des pièces indexées 1-2-3-4-5 de la page ci-dessus, la personne de nationalité étrangère doit présenter les documents suivants :**

12	<b>Copie intégrale de l'acte de naissance (datant de moins de 6 mois à la date du dépôt de dossier de mariage)</b> <b>Copie intégrale traduite par l'autorité consulaire ou ambassade du pays en France par un traducteur assermenté près le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	<b>Certificat de célibat ou de capacité matrimoniale (moins de 6 mois à la date du mariage)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	<b>Certificat précisant le caractère définitif d'un divorce</b> (consulat ou ambassade du pays en France, traduit par un traducteur assermenté le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	<b>Certificat de coutume relatif aux lois du mariage du pays concerné</b> (consulat ou ambassade du pays en France)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	<b>Pièce d'identité (carte de séjour ou passeport)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>